

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	39 148 260	2,14		39 972 000	855 264	2,36	943 339
Taxe foncière non bâtie additionnelle	3 303 790	9,61		3 365 000	323 389	10,57	355 680
Taxe d'habitation additionnelle	15 062 824	11,45		14 654 000	1 677 460	12,59	1 844 939
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	8 806 137	26,29		9 078 000	2 386 632	26,40	2 396 592
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					2 856 113		Total 5 540 550
Taux CFE plafonné pour 2025 >>>							
Total des CFE unique, de zone et éolienne					2 386 632		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9		
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=			
Taxe d'habitation additionnelle	2 856 113			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
5 129 438	249 519	280 731	13 205	1 472 148	0	-1 926 112	5 218 929

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
5 540 550		5 218 929		10 759 479

À CLERMONT-FERRAND

Le 20 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
ARNAUD COCHET

À AMBERT

Le 05 juin 2025

Pour le Groupement,
Le Président
Daniel FORESTIER



À

Le

Pour la Préfecture,

 AR Prefecture EPCI : 063-2016070761-20250605-2025_06_05_01C-DE Reçu le 19/06/2025 DEPARTEMENT :	104 AMBERT LIVRADOIS FOREZ
	63
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC :	SGC D'AMBERT

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	0	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	3 354 512	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	68 021	Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux	41	a. Par le conseil communautaire	0	d. Centrales hydrauliques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	832 927	e. Transformateurs électriques	
		c. Par la loi (autres)	0	f. Stations radioélectriques	
		Cotisation foncière des entreprises :		g. Installations gazières et autres	
Taxe foncière non bâtie	1 154	a. Par le conseil communautaire	0	6 964	
Taxe d'habitation :		b. Par la loi	5 644 824		
a. Dotation pour perte de THLV	0	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	14 654 000	a. TVA prév. (compensation TH)	
		b. Logements vacants soumis à la THLV	0	3 563 979	
Cotisation foncière des entreprises :		c. Bases dégreivées hors locaux vacants	652 998	b. TVA prév. (comp. CVAE)	
a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	717	d. Bases dégreivées locaux vacants	0	1 565 459	
b. Base minimum	102 367			c. DTCE (Métropole de Lyon)	
c. Locaux industriels	1 294 395			>>>	
d. Autres allocations	5 453			6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
				a. 75% moyenne nationale	
				6,73	
				b. Taux maximum	
				>>>	

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE		
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national		
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	26,86		
Taux maximum :			b. Taux plafond de 2025		
a. De droit commun	26,40	>>>	53,72		
b. Dérogatoire	26,40	>>>	7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
c. Avec rattrapage		>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2024 :		
d. Avec capitalisation	26,40	>>>	CFE unique/de zone		
e. Avec majoration spéciale	26,86	>>>	CFE éolienne		
Taux moyens pondérés :			a. au niveau national		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>	b. au niveau de l'EPCI		
b. En cas de changement de périmètre		>>>	Taux maximum de la majoration spéciale		
			0,460		
			>>>		
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			8. DIMINUTION SANS LIEN		
a. Taxe foncière bâtie	1,004758	>>>	Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,004136	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
			b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
			Taux moyens de référence au niveau national :		
			a. Taxe foncière bâtie		
			39,74		
			b. Taxe foncière non bâtie		
			51,08		